

Présentation des cours 2018/2019

Introduction au droit canonique

Ludovic DANTO

DROIT CANONIQUE

Cours en deux journées au 2nd semestre, le lundi de 9h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30

Dates : 28.01 et 4.02

12h, 2C Ref : TF24

Argument :

Le droit canonique est un fait et un lieu théologique dans la vie de l'Église. C'est la raison pour laquelle, le cours se propose après un parcours historique permettant d'appréhender l'évolution de cette discipline au travers de la succession des textes normatifs, de saisir quelques éléments théologiques fondamentaux irrigant le droit et étant à la source de diverses institutions juridiques ecclésiales. Le droit canonique apparaît alors dans toute sa cohérence avec la Révélation et devient un instrument crédible de l'annonce de l'Évangile.

Compétences à acquérir au cours de l'enseignement :

- maîtriser les grandes périodes de l'histoire du droit canonique
- lier questions ecclésiologiques et institutions juridiques
- ordonner politique pastorale et droit canonique

(à noter, une 3^{ème} journée est prévue le 25.02 sur le droit canonique du mariage ; cette journée fait l'objet d'une présentation à part)

Sommaire et thèmes :

Histoire – théologie – institutions.

Pédagogie et méthodologie :

Cours magistral à partir de la projection d'un power point.

Instruments de références :

Anne Bamberg, *Introduction au droit canonique*, 2013.

Ludovic Danto : « De l'intérêt de la sociologie en droit canonique », *L'Année Canonique*, 55(2013)127-142.

Emmanuel Petit, *Pourquoi le droit canonique*, 2013.

Mode d'évaluation : oral